



## Déclaration suicide vente immobilière

-----  
Par canswer

Bonjour,

Mes parents, âgés, souhaiteraient revendre leur maison. Ils ont appris il y a peu de temps qu'un des anciens propriétaires se serait donné la mort dans la maison. Cependant, j'ai recherché son acte de décès, la ville ne correspond pas.

Y a-t-il un moyen sérieux de vérifier la cause du décès, car cela n'est mentionné nulle part?

Ont-il l'obligation de mentionner ce fait pour la vente?

En espérant que vous pourrez répondre à cette question.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour

Ce n'est pas une raison valide pour faire annuler une vente. Ne vous laissez pas manipuler par une rumeur.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

De toute façon, même si c'était vrai ça ne pourrait causer aucun tracas juridiquement reconnu à l'acheteur. Autrement dit ce serait une information sans intérêt. Les gens superstitieux ont la charge de se renseigner tout seuls comme des grands sur la présence de fantômes, d'entités cosmiques hostiles ou autres portail démoniaques.

Vos parents n'ont visiblement jamais été embêtes par l'ancien propriétaire en question

-----  
Par canswer

Merci pour vos réponses, c'est bien ce qui me semblait.

Ça peut même donner un peu de "charme" à la maison